

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

PORTO-NOVO, 1^{er} SEPT. 1962.-

(//)ECRET N° 62- 364 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :

-:-:-:-

ARTICLE 1^{er}.- M. Paul DARBOUX, Ministre du Commerce, de l'Economie
et du Tourisme, assurera l'intérim du Ministre des Affaires Inté-
rieures, de la Sécurité et de la Défense, pendant l'absence de M.
AROUNA Mama.

ARTICLE 2.-Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey.-

AMPLIATIONS

P.R.	15
S.G.G.	3
MINISTRES	1
A.N.D.	13
J.O.R.D.	1


Hubert MAGA